

Guide d'accompagnement pédagogique

GENERATION 2024

*Document d'appui à l'accompagnement des établissements labellisés « Génération 2024 » –
déclinaison grande région académique*

AIX- MARSEILLE - NICE

GENERATION 2024



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DE LA REGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Ce guide d'accompagnement pédagogique n'a pas vocation à constituer un modèle limitant la créativité et l'initiative des équipes pédagogiques. Il a pour but d'éclairer par quelques idées et exemples, d'apporter des ressources et des mises en œuvre possibles, et de contribuer au pilotage du projet de la labellisation « Génération 2024 » selon les contextes.

Sommaire

1. Préambule
2. Développement des projets structurants avec les clubs locaux du territoire
 - 2.1 Enjeux
 - 2.2 Partage d'expériences
3. Promotion des valeurs Olympiques
 - 3.1. Enjeux
 - 3.2. Partage d'expériences
4. Parcours de l'élève
 - 4.1 Enjeux
 - 4.2 Partage d'expériences
5. Mise à disposition des équipements
 - 5.1 Enjeux
 - 5.2 Partage d'expériences
6. Les ressources disponibles et outils

Lionel AMATTE, IA-IPR EPS Aix- Marseille
Bernard DUTARD, IA-IPR EPS Nice
Pascal BENOIT, Service pour les Affaires Régionales région académique
Chantal LAFON, Chargée de mission DRJSCS

1 - Préambule

Dans la perspective de Paris 2024, et dans la continuité de l'année olympique, le programme d'appui à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques (JOP2024), validé par le conseil des ministres le 22 mars 2017, a acté la création d'un label « Génération 2024 » pour les établissements scolaires et universitaires.

Les enjeux sont d'**opérationnaliser le partenariat MENESR et MJSCS en développant les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif** afin d'encourager la pratique sportive des jeunes, de toutes et de tous, notamment ceux en situation de handicap.

Quatre objectifs sont associés à ce label :

- développer des projets structurants avec les clubs et associations du territoire ;
- participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
- accompagner l'accueil et le suivi des sportifs de haut niveau ;
- ouvrir les équipements sportifs des établissements en dehors du temps scolaire.

Les partenariats établis sont valorisés par l'obtention du label. Ce dernier s'inscrit dans le projet d'école/établissement, intégrant les valeurs de la République et principes de l'égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, cette labellisation peut s'inscrire dans **la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen, du parcours avenir, ou encore**

des organisations ou dispositifs pédagogiques pluridisciplinaires dans le cadre des réseaux d'établissements. Des activités artistiques et culturelles peuvent également être envisagées en complément et en cohérence avec les activités sportives retenues.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés et favoriser le développement de passerelles entre les écoles / les établissements scolaires et les clubs sportifs locaux, il convient d'acquiescer l'adhésion des équipes éducatives, des familles, des élèves, sans oublier celle des collectivités territoriales.

Pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation « Génération 2024 », l'école, le collège ou le lycée volontaire répondant aux critères, doit pouvoir bénéficier d'une grande marge de souplesse dans la mise en œuvre de son projet. Il s'agit de développer la continuité éducative dans les différents temps. Les contraintes locales conduisent à travailler étroitement avec les collectivités territoriales, ainsi qu'à tisser des liens avec le monde sportif local et éventuellement les entreprises. L'expertise de l'association sportive de l'école ou de l'EPL sera un point d'appui important.

Le label « génération 2024 » se décline pour notre région académique en trois degrés selon le niveau de validation des différents critères retenus en liens avec les objectifs énoncés. Chaque année scolaire sera l'occasion pour les établissements d'enrichir leur projet de développement sur chacun des critères.

Les effets d'un label ne peuvent être évalués que sur plusieurs années. Les écoles/établissements volontaires s'engagent dès lors à promouvoir cette labellisation sur une durée de trois années scolaires à compter de la rentrée 2018.

Comme pour toute labellisation, les équipes éducatives veilleront à prévoir une évaluation du dispositif mis en place. Un certain nombre d'indicateurs (nombre d'élèves licenciés à l'USEP, l'UNSS ou l'UGSEL ; nombre d'élèves inscrits dans les clubs sportifs locaux ; nombre de sections sportives scolaires ouvertes ; etc.) permettront d'apprécier les effets de la labellisation.

Pour le 1er degré, la labellisation s'accompagne de l'identification de la place accordée à l'EPS dans le projet d'école, et la

mise en œuvre d'un projet en lien avec l'USEP ou l'UGSEL.

Pour le 2nd degré, la labellisation s'accompagne de la réactualisation du projet d'Association Sportive en lien avec les actions entreprises et le projet d'établissement.

Toutes les écoles et établissements labellisés nommeront un référent « Génération 2024 » et le communiqueront au comité de pilotage. Ces derniers pourront avoir accès à un espace collaboratif de partage dans lequel sera diffusé des ressources.

Un accompagnement de proximité sera mis en place à la demande des écoles et des établissements.

2 – Développement de projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.

2.1 Enjeux

En complémentarité des enseignements scolaires, de nombreuses associations sportives ont développé une expertise et un savoir-faire dans différents domaines tels l'éducation à la citoyenneté, à la santé, au vivre ensemble. L'initiation et la découverte de l'activité physique, le goût de la pratique sportive, l'envie de progresser sont autant de fondamentaux partagés avec les associations sportives dans les territoires.

La continuité de prise de responsabilités et d'engagement associatif des jeunes doit être valorisée (sportif, officiel, coach, dirigeant, reporter) pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle future.

2.2 Partage d'expériences

- Organisation d'un cross de réseau d'écoles ou d'établissements (Cross cycle 3) avec l'aide du club athlétique local.
- Participer en tant que spectateurs à des matchs d'équipes professionnelles.
- Participation des élèves d'une SSS à des stages organisés par le club conventionné.
- Ateliers d'initiation à la pratique sportive animés par des associations ou clubs dans le cadre du sport scolaire.
- « La nuit de l'eau », événement de promotion pour la pratique de la natation.

De nombreux projets structurants ont d'ores et déjà été entrepris pour favoriser les passerelles entre le sport à l'école et le sport en club notamment dans les sports de nature, qu'il convient de renforcer et pérenniser par des partenariats locaux.

4 pistes de réflexions peuvent être conduites pour développer des projets structurants :

- Organisation d'un événement avec les clubs sportifs locaux.
- Etablir des conventions de partenariat.
- Promouvoir l'offre sportive locale.
- Organiser une sortie scolaire pour vivre un événement sportif.
- Organisation d'une course de « l'espoir » dans le cadre du Téléthon ou pour l'association « ELA ».
- Invitation des clubs partenaires au cours de journées portes ouvertes de l'établissement.
- Communiquer sur le site de l'établissement sur l'offre sportive des partenaires.
- Visite de musée avec une exposition sur la thématique du sport.
- Mise en place d'un panneau d'affichage « Génération 2024 »

3 – Promotion des valeurs olympiques

3.1 Enjeux

L'année scolaire sera rythmée par au moins trois temps forts : la journée nationale du sport scolaire (JNSS) en septembre, la semaine olympique et paralympique en février, la journée olympique du 23 juin.

La semaine olympique et paralympique, expérimentée en 2017 et généralisée à partir de 2018, poursuit deux objectifs : d'une part, la valorisation de la pratique du sport, et particulièrement la pratique sportive des jeunes en situation de handicap, en intégrant des rencontres sportives partagées, et d'autre part, la valorisation du sport comme outil pédagogique, en proposant des animations autour des valeurs de l'Olympisme et en utilisant des ressources pédagogiques dédiées.

3.2 Partage d'expériences

- Forum santé, sport et citoyenneté.
 - Séquence d'enseignement sur la randonnée avec l'étude du patrimoine des calanques.
 - Création d'un roman photo sur les valeurs de l'olympisme.
 - Création d'une docu-fiction sur l'histoire des Jeux Olympiques.
 - Parcours citoyen : création d'une olympiade gérée par les élèves de l'AS à l'attention des élèves du primaire.
 - Le « challenge de l'heure » : Liaison école/clg sur un projet annuel avec 7 temps forts sur l'année (rencontres sportives, expositions, cinéma, conférence avec athlètes olympiques, plus 340 élèves concernés (HG, musique, Fr, Doc et CM2 des écoles).
 - EPI classes de 5ème EPS Lettres voile "carnet de voyage".
 - Organisation de la journée du sport scolaire dans l'établissement ouverte à tous.
 - Journée olympique banalisée dans l'établissement où toutes les classes ou sections sont représentées.
- La promotion des valeurs olympiques et paralympiques pourra s'objectiver à travers 4 axes de développement :
- La mise en œuvre d'un projet pluridisciplinaires autour des valeurs qui associe différentes disciplines d'enseignement.
 - L'organisation d'une action interne au cours de la journée du sport scolaire (septembre), de la semaine olympique (février) ou bien de la journée olympique (23 juin).
 - L'intervention ou la venue d'un sportif de haut niveau dans l'établissement.
 - L'organisation d'une sortie sur un site olympique référencé.
- Rassemblement des élèves licenciés de l'AS dans un CREPS.
 - Journée « sports olympiques » avec la mise en place d'initiations à la pratique des jeux antiques.
 - Raid des Alizées (dépassement de soi à travers un raid féminin), spectacle en danse : chorégraphie sur la citoyenneté, (« trace citoyenne, embrigadement/libre arbitre »), travail en TPE sur les limites du corps humain/dopage. Sensibilisation au handicap à travers les valeurs du sport (torball, descente en joelette, basket en fauteuil roulant).
 - Venue de sportifs de haut niveau (contact CROS et DRJSCS).
 - Animation d'un entraînement de l'AS par un SHN.
 - Visite du musée olympique de Lausanne.
 - Visite des sites d'entraînement des SHN.
 - Visite du stade Vélodrome.
 - Visite du site olympique de la Pointe Rouge.

4 – Parcours de l'élève

4.1 Enjeux

Le modèle français d'éducation prend en compte les valeurs essentielles de respect de l'individu, respect de l'intégrité physique et morale, respect de l'éthique, la formation et le devenir professionnel des enfants. Cette démarche volontariste se concrétise dans le concept de double projet de l'enfant sportif qui est bâti sur deux axes d'intervention complémentaires et indissociables : la recherche de l'excellence sportive ou de la pratique personnelle et la réussite éducative et professionnelle.

Pour cela, de nombreux dispositifs sont possibles dans l'organisation des enseignements.

Section sportive scolaire, enseignements optionnels, aménagements de la scolarité, sport scolaire, sont autant de dispositifs favorables à l'épanouissement de l'enfant et sa réussite.

De la même manière, la présence de sportifs de haut niveau au sein de l'école/ établissement (élèves/étudiants/personnels de l'éducation

nationale) nécessite une individualisation de leur parcours mais réclame d'eux un engagement exemplaire au regard de ces aménagements.

L'élévation du niveau de la concurrence internationale et l'adoption par les fédérations sportives internationales de nouvelles règles de qualification aux rendez-vous majeurs (notamment les Jeux olympiques et paralympiques) augmentent les contraintes sportives : plages d'activités physiques biquotidiennes, développement des stages, multiplication des compétitions et des déplacements à l'étranger. Dans ce cadre, des aménagements (organisation de la scolarité, places d'internat, etc.) et un accompagnement individualisé des élèves concernés sont indispensables.

De même, l'accueil de sportifs de haut niveau dans l'école/l'établissement ou le parrainage de l'école/l'établissement par un sportif de haut niveau peut être vecteur d'échanges entre tous les élèves sur les valeurs de l'Olympisme, du Paralympisme et les enjeux éducatifs de société (handicap, santé, discrimination, environnement, etc...).

4.2 Partage d'expériences

- Proposer une offre de pratique diversifiée au sein de l'association sportive.
 - Proposer une diversité de mobiles d'agir dans les pratiques de l'association sportive (compétition, animation, formation).
 - Proposer une section « sport partagé » au sein de l'AS.

 - Proposer une offre de formation diversifiée dans les enseignements de l'EPS qui fait vivre le maximum d'expériences corporelles différentes aux élèves.
 - Proposer un dispositif pédagogique « discipline non linguistique » en EPS.
 - Proposer des enseignements adaptés pour les élèves à besoins particuliers.

 - Création d'une Section Sportive Scolaire.
 - Demande d'ouverture d'un enseignement facultatif EPS.
- Aménager les horaires pour les élèves appartenant à un club conventionné (un nouveau texte devrait prochainement paraître sur les classes à horaires aménagés).
 - Accueil des sportifs de haut niveau.
 - Aménagement des enseignements à distance pour les SHN.
 - Parrainage de l'établissement par un SHN.

5 – Mise à disposition des équipements

5.1 Enjeux

Les besoins en équipements sportifs nécessaires à l'ensemble des pratiques sportives recourent ceux de l'enseignement, de l'association sportive scolaire mais aussi des pratiques fédérales et associatives, qu'il s'agisse des pratiques de loisirs, d'entraînement ou de compétition. Les équipements

sportifs implantés au sein des établissements scolaires doivent pouvoir être accessibles tout à la fois aux scolaires pendant le temps scolaire, mais aussi aux autres pratiquants, voire aux entreprises dans les temps où ils ne sont pas mobilisés par les besoins scolaires (soir, week-end, vacances). Les équipements de l'organisation des JOP 2024 pourront être mobilisés lors d'événements promotionnels pour la jeunesse.

5.2 Partage d'expériences

- Mise en œuvre d'une convention d'utilisation des installations sportives en dehors du temps scolaire à

l'attention des associations, clubs et entreprises locales.

- Convention d'utilisation d'un mur d'escalade.
- Convention d'utilisation avec les collectivités locales.

6 - Ressources disponibles

a) Développement de projets structurants avec les clubs sportifs du territoire :

- [le partenariat avec le Comité national olympique et sportif français \(CNOSF\)](#) ;
- [les conventions avec les fédérations sportives](#) ;
- [un exemple de convention entre une EPLE - AS UNSS/club local](#) ;
- [les intervenants extérieurs dans le 1^{er} degré](#) ;
- [l'exemple de convention 1^{er} degré IA, USEP et CD sportif](#) ;
- [une convention l'éducation physique sportives et pratiques sportives des élèves en situation de handicap](#) ;
- [les actes du colloque « activités sportives de nature à l'école »](#) ;
- [le rôle éducatif des sports de nature](#) ;
- [les sports de nature en séjour scolaire](#).

b) Participation aux événements promotionnels olympique et paralympique :

- [la semaine olympique et paralympique](#) ;
- [les ressources pédagogiques CANOPE](#) ;
- [les ressources pédagogiques CNOSF](#).
- [Le programme d'éducation à la culture sportive et olympique](#).

c) Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau :

- [la note de service n° 2014-071 du 30-4-2014 « Élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur »](#) ;
- [la FOAD dans le réseau grand INSEP](#)

d) Mise à disposition des équipements sportifs aux associations sportives et entreprises locales :

- Le code de l'éducation les articles : [L 212-15](#), [L 213-2-2](#) , [L 214-6-2](#) modifié par la [loi de refondation de l'école n°2013-595 du 8 juillet 2013 – art 24,25,26](#). *Il prévoit l'utilisation des locaux scolaires propriétés des communes, des conseils départementaux et régionaux en dehors du temps scolaire.*
- [le guide MEN « l'accès aux équipements sportifs »](#) ;
- [les recommandations et cahier des charges fonctionnel concernant les besoins en équipements et matériel sportif pour l'EPS de la maternelle au lycée et la pratique des APS](#) ;

e) Autres ressources :

- [le vade-mecum « pratiques sportives à l'école »](#) ;
- [le programme prévisionnel des actions éducatives DGESCO](#) ;
- [l'année de l'Olympisme de l'école à l'université](#) ;
- [l'année du sport de l'école à l'université](#) ;
- [les activités sportives dans les PEDT](#) ;
- [les actes du colloque sport et handicap de l'école à l'université - ASEU](#) ;
- les sites du [Comité national olympique et sportif](#), [Comité paralympique et sportif](#), [du GIP/COJO 2024](#) ;
- les sites des fédérations scolaires [USEP](#), [UGSEL](#), [UNSS](#) ;
- les sites des pôles ressources nationaux ([PRN sport, éducation, mixités, citoyenneté](#) ; [PRN sport handicap](#) ; [PRN sport de nature](#), [PRN sport santé bien être](#)) du ministère des sports et de la [mission développement durable](#).
- Plateforme [« génération 2024 »](#).

- [Le comité international olympique \(CIO\)](#)
- [Le musée olympique de Lausanne.](#)
- [L'académie internationale olympique \(IAO\).](#)
- France télévision éducation :
 - o [C'est quoi les jeux d'hiver ?](#)
 - o [Pourquoi Paris a été choisie pour les JO de 2024 ?](#)
 - o [Qui a inventé les Jeux Olympiques ?](#)
 - o [C'est quoi les Jeux Paralympiques ?](#)
 - o [La flamme olympique a-t-elle toujours existé ?](#)
 - o [Pourquoi est-il difficile de lutter contre le dopage ?](#)
 - o [« Citius, Altius, Fortius », la devise des Jeux Olympiques.](#)

Outil d'auto-évaluation de la labellisation.

Labellisation	<p>Avez-vous fait adopter au conseil d'école ou conseil d'administration le projet éducatif relatif à la labellisation ?</p> <p>Avez-vous formalisé le projet éducatif relatif à la labellisation ?</p> <p>Avez-vous articulé ce projet avec le projet d'établissement et le projet pédagogique disciplinaire ?</p> <p>Etes-vous affiliés à une fédération du sport scolaire ?</p> <p>Avez-vous intégré votre projet dans le contexte des réseaux écoles-établissements ?</p> <p>Communiquez-vous sur cette labellisation ?</p>
Développer des projets structurants avec les clubs sportifs locaux du territoire	<p>Avez-vous organisé un évènement commun ?</p> <p>Réalisez vous une information sur l'offre sportive territoriale ?</p> <p>Avez-vous signé une convention entre l'école/EPLE et des clubs ?</p> <p>Avez-vous organisé un voyage scolaire à thème sur un évènement sportif ?</p> <p>Est-ce que la labellisation a permis d'engager un partenariat plus fort avec les clubs locaux ?</p> <p>Avez-vous mis en place une mutualisation de matériel ?</p>
Participer à des évènements promotionnels olympiques et paralympiques	<p>Avez-vous mis en œuvre un projet pluridisciplinaire autour des valeurs que véhiculent le mouvement olympique (Parcours éducatifs, EPI, TPE, projets) ?</p> <p>Avez-vous organisé une action interne à l'école/EPLE pendant la journée du sport scolaire, la semaine olympique, la journée olympique ?</p> <p>Avez-vous organisé une action concertée entre l'école/EPLE et les clubs locaux/CDOS ?</p> <p>Avez-vous fait intervenir un sportif de haut niveau sur cette thématique dans l'école/EPLE ?</p> <p>Avez-vous organisé une sortie scolaire sur un site olympique référencé ?</p>
Parcours de l'élève	<p>Proposez-vous des dispositifs particuliers à vocation sportive dans le parcours de l'élève (SSS, horaires aménagés, enseignements facultatifs, PPF) ?</p> <p>Avez-vous mis en place un accompagnement des sportifs listés (horaires aménagés, suivi pédagogique individualisé, places d'internat dédiées) avec un conventionnement CREPS/fédérations ?</p> <p>Avez-vous mis en place des enseignements à distance pour les sportifs de haut niveau, et développer ces modalités d'enseignement dans le cadre du réseau « grand INSEP » ?</p>
Mise à disposition des installations	<p>Avez-vous pris une délibération favorable du CA de l'EPLÉ sur l'ouverture ?</p> <p>Avez-vous signé une convention entre l'établissement et l'association utilisatrice ?</p> <p>Avez-vous mené une réflexion sur l'entretien et sur le gardiennage ?</p>
Spécificité	<p>Qu'est-ce qui fait la spécificité de notre projet ?</p> <p>Quels sont nos objectifs à court et moyens termes ? Quels axes de développement envisagés ?</p>